



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES
SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS**

**Pôle Protection des Populations
Service Environnement Biologique**

30 rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT cedex
tél : 05.49.17.27.00
fax : 05.49.17.27.94

Courriel : ddcsp-envi@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :

du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Accueil du public uniquement sur rendez-vous

**L'Inspecteur de l'Environnement,
à**

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination et du
Soutien Interministériels
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT CEDEX 9

Niort, le 16 avril 2021

**RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
SANS PRESENTATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Par télédéclaration du 17 juin 2020, complétée les 28 août et 11 décembre 2020, le GAEC LA LOUGNOLLE a transmis à Monsieur le préfet un dossier relatif à un projet de construction d'un nouveau bâtiment agricole sur le site « Les Vigneaux » à PRAHECQ (79230).

Le présent rapport examine l'incidence de ce projet de modification et propose les suites à donner.

1. HISTORIQUE DU SITE

Cet établissement bénéficie :

- de l'arrêté préfectoral n° 4694 du 29 novembre 2007 pour 160 vaches laitières ;
- d'une prise d'acte n° A4967 du 20 avril 2010 pour la construction d'un bâtiment agricole destiné à loger des veaux.

2. OBJET DE LA DEMANDE

2.1 Description du projet

Le projet a pour but :

- d'améliorer le bien être des vaches laitières en créant des box de vêlage sur aire paillée. En effet, actuellement le vêlage a lieu dans des logettes du bâtiment principal de l'élevage avec un passage des racleurs toutes les 3 heures ;
- de stocker du foin et du matériel, actuellement remisés à l'extérieur.

Le bâtiment se situera sur la parcelle ZT 58-59 de la commune de PRAHECQ, au Nord du site, à plus de 20 mètres de tous les bâtiments et à plus de 100 mètres de l'unité de méthanisation, dans la zone Natura 2000 - plaine de NIORT Sud-Est. Il sera recouvert de panneaux photovoltaïques.

L'exploitant a remis un dossier d'évaluation des incidences qui conclut en l'absence d'incidences significatives sur l'état de conservation de ce site Natura 2000.

Il n'y aura pas d'augmentation des effectifs.

2.2 Évolution du classement réglementaire

Depuis la parution du décret 2011-842 du 15 juillet 2011 modifiant la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, cet élevage bovin est soumis au régime de l'enregistrement. Un nouveau tableau de classement des installations du site figure dans le projet d'arrêté modificatif et complémentaire ci-joint.

3. CONSULTATION DES ADMINISTRATIONS

La Direction Départementale des Territoires (Service Eau et Environnement/Unité Natura 2000) a été consultée et a émis le 14 avril 2021 un avis favorable assorti d'une prescription : afin de prévenir toute incidence négative sur les espèces protégées et d'intérêt communautaire pendant le chantier, il est recommandé que les travaux soient réalisés entre le 15 septembre et le 31 mars. Cette prescription sera intégrée au projet d'arrêté préfectoral ci-joint.

L'exploitant prévoit une période de chantier avec un début des terrassements en octobre 2021 et la construction entre décembre 2021 et janvier 2022.

4. PROPOSITIONS DE L'INSPECTION

Le GAEC LA LOUGNOLLE a porté à la connaissance de Monsieur le préfet un projet de modification de ses installations (construction d'un nouveau bâtiment).

Après examen du dossier, l'inspection des installations classées, reprenant l'avis de la DDT, considère que ce « *projet se situe dans un secteur où les activités, travaux et installations ne sont que très peu susceptibles d'avoir une incidence sur l'avifaune de plaine, du fait du caractère d'ores et déjà anthropisé des lieux* » mais qu'il apparaît nécessaire de l'encadrer par un arrêté préfectoral complémentaire et modificatif dont un projet est joint en annexe.

L'inspection des installations classées propose à Monsieur le préfet de notifier cet arrêté préfectoral au GAEC LA LOUGNOLLE .

Compte tenu du faible enjeu, l'inspection des installations classées propose de ne pas consulter le CoDERST à propos de ce projet.